

Jungholtz

Bulletin municipal d'informations

2016
Decembre
N°14

Photo : Frédéric URBAN



S'Dorfblättla



Réalisation & Photo : Nathalie ARICO

Chers habitants de Jungholtz,

En cette fin d'année 2016, écrire un éditorial optimiste, d'espoir et d'avenir sans céder à la sinistrose ambiante pour ce dernier Dorblättla de l'année n'est pas un exercice simple !

En effet, il faudrait être aveugle ou sourd pour ne pas voir que la situation économique est préoccupante, que la situation de l'emploi se dégrade, que les finances des communes ne sont pas exponentielles, que les services publics ont du mal à assumer leurs missions, que la démographie médicale pose problème, etc... et que la fraternité qui devrait tous nous unir est en train de tourner au «chacun pour soi», voire au repli identitaire ou, pire encore, au communautarisme.

A Jungholtz, nous avons la chance d'habiter dans un petit village où le relationnel existe encore, où nous nous connaissons tous et où le voisin n'est pas un inconnu. Ensemble, si nous nous serrons bien les coudes, si chacun accepte de faire un petit effort, nous pourrions aborder 2017 d'une façon plus optimiste que les grandes communes qui nous entourent et qui émettent chaque jour des signaux d'alarme.

Un rapide coup d'œil dans le rétroviseur

indique : "2016, une année de travaux qui s'achève !" Et je suis persuadé que les riverains des rues Creuses et du Ballon sont soulagés, même s'il reste encore des "finitions" à mettre en œuvre. Mais 2016 a aussi été une année au cours de laquelle votre équipe municipale a eu à plancher sur de nombreux dossiers, qui pour certains ne sont pas complètement aboutis, avec la seule envie de répondre au mieux au service public que chacun des administrés peut attendre. Je tiens à remercier l'ensemble des élus et des agents de la collectivité pour leur implication dans les missions confiées.

2016 a aussi été une année de changement au sein du personnel communal. Depuis le 1^{er} décembre c'est Mme Audrey AMM-HEINRICH qui a pris ses fonctions en tant que secrétaire de mairie. Audrey, est comme on dirait une "enfant du pays"; elle apporte dans ses bagages 18 années d'expérience professionnelle acquise à la Mairie de Pulversheim. Audrey a intégré notre équipe par voie de mutation. Nous avons le plaisir de travailler avec elle et lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. Nul doute qu'avec son dynamisme et sa rigueur, son expertise dans le domaine de la comptabilité et sa connaissance des bases de données de l'administration des communes, elle saura gérer au mieux le secrétariat.

Au service technique aussi nous avons du changement suite à la demande de Vincent REGENT de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. En effet, Vincent a postulé pour intégrer, par voie de mutation, les services de la Direction Départementale de l'Équipement, et sa demande a été acceptée. De nouveaux horizons vont s'offrir à Vincent, avec

certainement des défis à relever et de belles opportunités. Nous lui souhaitons de prendre du plaisir à cette nouvelle aventure et de réussir dans ses nouvelles fonctions.

C'est donc M. Sylvain LEBARS, âgé de 37 ans, qui a été recruté aux fonctions d'agent des services techniques. Sylvain a eu l'opportunité de travailler durant quelques jours avec Vincent pour le passage de relais et prendre connaissance de l'ampleur du poste. Nous lui apporterons tout notre soutien pour que sa prise de fonction se passe au mieux. Belle réussite à Sylvain pour cette nouvelle fonction.

2017 sera, selon les informations nationales, une année de réformes. Ces réformes ne seront pas sans impact tant pour les Collectivités que pour les administrés à travers la redéfinition des services mais aussi l'harmonisation des taux d'imposition avec lesquelles il faudra conjuguer.

Pour notre commune, les projets en cours se poursuivront et d'autres verront le jour avec toujours comme objectif d'améliorer notre cadre de vie.

Je vous invite à nous rassembler, le **Vendredi 6 janvier 2017 à 19h00**, à la salle polyvalente, pour partager un moment de convivialité à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité. Je souhaite que nous soyons très nombreux ce soir-là, ensemble, réunis et solidaires pour faire le point sur l'année écoulée, vous présenter les projets 2017 et partager le verre de l'amitié. D'ici là et dans l'attente de ce bon moment, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis.

Glechklika Wianachta un a güata Rutsch ins Neia Johr.

Guy HABECKER
Maire de Jungholtz ■

LE MOT DU MAIRE

■ ■ ■ Prévention 'Anti-Cambriolages'



Contre les vols et les cambriolages ayez les bons réflexes !

La COB Soultz nous demande d'insérer dans notre bulletin municipal l'information relative à la sensibilisation de la population aux risques éventuels des cambriolages, ainsi que différents conseils. Voici quelques mesures simples à prendre pour éviter tout désagrément :

LES DÉMARCHEURS

- Avant de laisser quelqu'un entrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité grâce à l'œilleton et sécurisez la porte avec l'entrebâilleur.
- Soyez vigilant lorsque des personnes, même en uniforme se présentent. Demandez-leur de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne les laissez pas entrer et effectuez un contrôle en appelant le service concerné ou la Gendarmerie.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semble pas clair.

PORTES ET FENÊTRES

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un œilleton, d'un entrebâilleur.
- La porte d'entrée doit être fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.
- Une grande majorité des cambrioleurs passent tout simplement par la porte. De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. N'hésitez pas à changer les serrures.

OBJETS DE VALEUR

- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, cartes bancaires, sac à main, portefeuilles, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches, notez les numéros de série et références des matériels.
- Dissimulez vos valeurs dans des cachettes sûres et multiples. Évitez absolument les lieux communs (sous le lit, piles de linge, placards, salle de bains, etc.).
- Si vous avez un coffre, utilisez-le !

ABSENCE DURABLE

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre absence.
- Avisez votre gendarmerie, en cas d'absence courte ou prolongée en établissant une fiche dans le cadre de l'opération tranquillité vacances ; des passages à votre domicile seront effectués.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres qui déborde révèle une habitation vide. Votre domicile doit paraître habité. Demandez à ce que l'on ouvre régulièrement vos volets à l'étage. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière et/ou poste de radio.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur qui indique la durée de votre absence. Transférez vos appels sur un portable ou sur une autre ligne.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE, prévenez immédiatement la Gendarmerie : composez le 17 !

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez aucun risque inconsidéré ! Avant l'arrivée de la Gendarmerie, ne touchez à rien et interdisez l'accès des lieux à toute personne pour faciliter l'enquête.

Déposez plainte à la Gendarmerie et faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés et déclarez le vol à votre assureur (sous 48 heures).

QUELQUES CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES

- Privilégiez autour de votre domicile des éclairages automatiques avec des détecteurs de présence.
- Pensez à activer votre alarme, même de nuit lorsque vous êtes présents.

■ ■ ■ Information



Le SCOT

Le SCOT [Schéma de Cohérence Territoriale] est un document de planification stratégique à l'échelle intercommunale. Le SCOT est garant de la mise en cohérence des différentes politiques sectorielles d'aménagement du territoire (habitat, déplacement, environnement, etc.).

Instruction des autorisations du droit des sols

Pour information, le décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 est paru au « Journal officiel » du 16 décembre 2016, il fixe à **150 mètres carrés de surface de plancher** le seuil au-delà duquel le recours à un architecte est obligatoire « pour les personnes physiques qui édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole ».

Cette disposition est applicable **aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1er mars 2017.**



Cérémonies Patriotiques

Journée bien remplie que ce 11 novembre 2016 !

Malgré une météo peu clémente et bien menaçante, la cérémonie du souvenir aux monuments aux mort s'est déroulée devant une assistance recueillie.



Les élus des trois municipalités, Rimbach, Rimbach-Zell & Jungholtz, avec des membres de la musique Harmonie, des représentants des Sapeurs Pompiers du Vallon et les membres de l'UNC [Union Nationale des Combattants] se sont rendus devant le monument aux morts de chaque commune pour rendre hommage aux victimes de toutes les guerres et pour y déposer une gerbe de fleurs.

Après lecture du message des associations d'anciens combattants, les personnes assistant à la cérémonie étaient invitées par la municipalité à prendre l'apéritif dans la salle du conseil municipal.



L'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5h15 marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne, mais il ne s'agit pas d'une capitulation au sens propre.

Le cessez-le-feu est effectif à onze heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des

sonneries de clairons annonçant la fin d'une guerre qui a fait plus de 18,6 millions de morts, d'invalides et de mutilés dont 8 millions de civils.

Les généraux allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé provenant du train d'État-Major du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

Prévention 'Monoxyde de carbone'

Prévention contre le risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Les services de la Préfecture demandent aux Maires de relayer les informations de prévention relatives au risque d'intoxication au monoxyde de carbone ci-après :

Le monoxyde de carbone reste la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Tous les ans, avec le début de l'automne et la reprise de la période de chauffage, les intoxications au monoxyde de carbone figurent parmi les risques graves de l'hiver et sont responsable d'une trentaine de décès par an.

Les intoxications, particulièrement en période de grand froid, sont souvent liées à :

- un défaut de fonctionnement d'un appareil à combustion (chaudière, cuisinière ...)
- un manque d'aération et/ou de ventilation ;
- L'obstruction des grilles d'aération et des conduits de fumée ;
- L'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint :
- L'utilisation à l'intérieur des locaux de groupes électrogènes.

Pour éviter ces risques, des gestes simples de prévention peuvent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'hiver. L'information sur ces gestes essentiels doit encore être renforcée auprès du public.

Ainsi une nouvelle campagne de prévention sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone est menée par le Ministère de la Santé dont vous trouverez ci-joint des exemplaires de brochures et affiches téléchargeables sur le site suivant : <http://www.inpes.sante.fr> (sous la rubrique Espaces Thématiques/Santé—Environnement/Intoxication au monoxyde de carbone).

Des exemplaires de cette brochure ainsi qu'une ou plusieurs affiches ont été transmis à tous les bailleurs sociaux du département.



Saint Nicolas



Saint-Nicolas, accompagné de son fidèle compagnon le père Fouettard (Hans Trapp) avec son gros sac et de son âne, a traversé le village pour venir à la rencontre des enfants qui l'attendaient avec impatience et parfois un peu d'appréhension pour recevoir bonbons, clémentines, 'Manalas' et chocolat chaud.



La Saint-Nicolas est une fête mettant en scène Nicolas de Myre.

C'est une tradition vivace dans plusieurs pays européens ainsi que dans le nord et l'est de la France.



Atelier de Noël



Plus que quelques jours avant Noël ! L'atelier organisé dans le cadre des activités post scolaires est en ébullition, les "lutins" s'affairent, tout doit être prêt à temps ! Pierrette les guide pour que chacun puisse réaliser son décor de Noël qu'il pourra avec fierté mettre sous le sapin ou sur la table de Noël... Voyez donc en images ce que ces petits "lutins" ont réalisé avec une paire de ciseaux, des feutres et de la feutrine, du papier, des pommes de pins et des pots de confiture vides... et voilà que l'imagination des enfants fait son œuvre... Pierrette oriente cette créativité pour fabriquer ces objets si charmants, des photophores, des étoiles ou des lutins en feutrine... et il ne reste plus qu'à contempler la fierté qui illumine le visage de ces créateurs en herbe. ■



Marché de Noël



L'Association des Sabots et du Cœur

a organisé les 5 & 6 Décembre dans la salle polyvalente le marché de Noël. Un marché traditionnel avec de l'artisanat, des objets faits maison, du vin chaud et pour le dimanche midi un succulent "Backaoffa". Ce marché de Noël permet à l'association Des Sabots et du Cœur d'assurer une retraite à des chevaux de clubs équestres ou abandonnés à qui on trouve une nouvelle famille... où ils finiront tranquillement leurs jours...



En bref...

Les ambassadeurs du tri de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller vous souhaitent de bonnes fêtes et vous indiquent que le calendrier du tri sera bientôt dans votre boîte aux lettres. Dès à présent, voici les nouveaux jours de collectes 2017 ainsi que la date de la permanence pour la distribution des sacs de tri et bio déchets en mairie.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et COUS

CALENDRIER DU TRI | 2017

Bergholtz, Bergholtz-Zell, Bühl, Guebwiller, Hartmannswiller, Isenheim, Jungholtz, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Mersheim, Murbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach, Rimbach-Zell, Soultz, Soultzmatt-Wintfelden, Wuensheim

BADGE BLEU OBLIGATOIRE

Nouveaux jours de collecte 2017

Les jours de collecte qui changent sont en rouge

Commune	Ordures Ménagères Résiduelles (non recyclables,	Tri sélectif (emballages, sacs transparents)	Biodéchets (déchets biodégradables, bac brun)
	Semaines impaires	Toutes les semaines	Toutes les semaines
Jungholtz	Mercredi	Jeudi	Mardi

Distribution des sacs de tri

Commune	Date	Horaires
Jungholtz en Mairie	Lundi 6 Février	9h - 12h 14h - 17h

En bref !

Espaces verts : Changement au 1^{er} Janvier 2017

À partir du 1^{er} janvier 2017, de nouvelles obligations pour les collectivités prennent effet notamment : "les collectivités ne pourront plus utiliser des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les promenades ouvertes au public, les forêts, la voirie et tous les espaces accueillant des enfants, y compris les aires de jeux".

Que faire contre les aboiements des chiens ?

Les aboiements de chiens sont souvent une gêne pour le voisinage, et représentent une part importante des plaintes et nuisances sonores des voisins. **La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, cela est considéré comme un bruit normal que peut causer un animal. Par contre la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux «qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage».** Cette réglementation s'applique 24h sur 24h (article R1334-31, et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique).

En pratique le conseil est d'engager avant tout un **échange amiable avec le propriétaire du chien**. Il s'agit de lui faire comprendre que son chien génère **une nuisance sonore** et qu'en tant que voisin cela vous dérange vraiment. Au besoin n'hésitez pas à lui faire constater chez vous les aboiements du chien, ou à lui montrer une vidéo du bruit causé par son chien si c'est justement pendant son absence. Ne cherchez pas à l'accuser, mais soyez bien dans une démarche d'information, car votre voisin est peut être de bonne foi et n'a pas conscience du bruit causé par son chien en son absence. Le plus souvent, il prendra alors les mesures nécessaires une fois mis devant le fait accompli (dressage, collier anti-aboiement, dog sitting...). Si la discussion n'a pas amené de solution, il est toujours temps d'envoyer un courrier recommandé ou de faire appel à une médiation.

La pollution canine

un réel problème pour les municipalités et leurs services de propreté. Qui n'a pas, au moins une fois, mis le pied dans une crotte de chien ?

C'est non seulement très désagréable, c'est en plus dangereux. Chaque année, en France, de nombreuses personnes sont hospitalisées avec une fracture après une telle glissade. Il est donc impératif de nettoyer.

La municipalité encourage les propriétaires de chiens à utiliser les sacs recyclables (à Jungholtz; plus de 5000 sacs ont été mis à disposition en 2016). Leur utilisation est simple, enfiler le sac comme un gant pour saisir hygiéniquement les déjections. Une fois le sac retourné, il vous suffit de faire un nœud et de le jeter dans la poubelle la plus proche.

Législation - déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. **En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).**

Articles R. 632-1 du Code pénal et R. 541-76 du Code de l'environnement

Article R. 48-1 (3°) a) du code de procédure pénale

Article L. 1312-1 du Code de la santé publique

Exploits sportifs

Le duo Olivier COURTOIS et Hubert RISSER de Jungholtz, toujours sur la ligne d'arrivée !

Au 37^{ème} rallye de la Haute-Saône du côté de Vesoul, 99 autos ont pris le départ ; le pilote Olivier COURTOIS et son copilote Hubert RISSER se sont placés avec une Clio 4RS [27min 14.100s] sur la deuxième place du podium derrière Steve MOUREY, pilote d'une Peugeot 207 S200 [26min 16.000s], favori de cette course.

Au Rallye Thur et Doller 2016, Polo Reutter a imposé sa Porsche 997 GT3 devant la Clio R3T d'Olivier Courtois.



Sainte Cécile

En ce dimanche 28 novembre, à la salle polyvalente, c'est l'effervescence, les membres de la musique Harmonie sont là pour fêter ensemble leur sainte Patronne Cécile.

David KAUFFMANN, le Président, est heureux de retrouver tout son monde et de constater que les élus aussi sont présents, preuve de leur soutien au monde associatif.

Au cours du repas, il tient également à mettre à l'honneur certains membres. L'association mérite bien son nom "d'harmonie", ambiance très amicale et festive durant tout le repas.





Repas des Seniors

Noël des Seniors de Jungholtz

Dimanche 11 Décembre 2016

Comme chaque année à la même époque, M. le Maire a eu la joie d'accueillir les 'seniors' pour partager un agréable repas en commun ; un banquet à ses yeux, emblématique de la qualité de vie que la municipalité souhaite apporter aux personnes âgées.

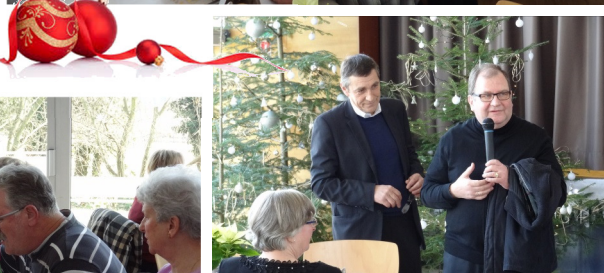
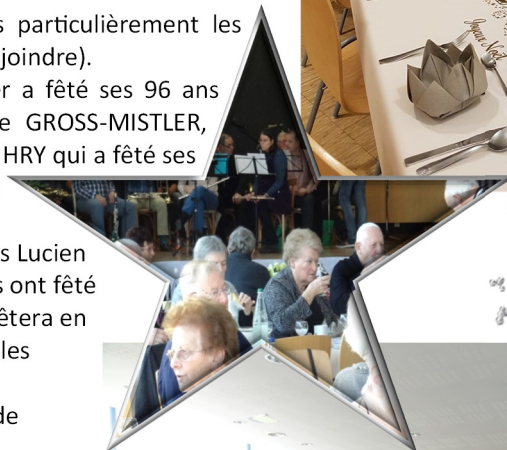
Une table joliment décorée, un repas de fête et une ambiance chaleureuse ont été un avant goût des festivités de fin d'année à venir.

Monsieur le Maire a salué les personnes présentes et plus particulièrement les doyens du village (les présents et ceux qui n'ont pas pu nous rejoindre).

Les dames, Mlle Juliette FETSCHER qui en septembre dernier a fêté ses 96 ans (1920), Mme Jeanne POGGI ainsi que Mme Marie Thérèse GROSS-MISTLER, toutes deux nées en 1924 (92 ans) et Mme Marie Madeleine BIHRY qui a fêté ses 90 ans. Mais aussi Mme Cécile ALTHEIMER qui rejoindra le groupe des nonagénaires en 2017.

Parmi les Messieurs, M. le Maire a rendu hommage à Messieurs Lucien ALTHEIMER, Claude FRICKER et Auguste MISTLER, qui tous trois ont fêté leurs 90 ans cette année, mais aussi Joseph BELTZUNG qui les fêtera en février prochain et M. Justin GASSMANN et M. René BIHRY qui les talonnent de très près.

Que cette nouvelle année soit source de bonheur, de santé et de sérénité, passez de belles fêtes et dès à présent toute l'équipe municipale vous souhaite une bonne année 2017.



Etat Civil

Grands Anniversaires (70 ans et plus)

	NOM	Prénom	Date de naissance
JANVIER	KARISSI	Jmia	01/01/1935
	HEINRICH	Marcel	07/01/1945
	ROSEMARY née DIMITROVA	Nedka	11/01/1941
	KIHL née OSWALD	M.Antoinette	13/01/1946
	FEY	Harald	15/01/1941
	RISSER née DUMOULIN	Marie	15/01/1937
	SCHLEIFFER	Jean	16/01/1942
	MISTLER	Auguste	24/01/1926
	ISSLER née BLUEM	Marie	25/01/1947
	BRUCKER née KLEIN	Marie-Louise	29/01/1942
FEBVRIER	SEILNACHT	André	29/01/1940
	STOECKLE née KAPFER	Marie	29/01/1939
	FRICKER	Claude	01/02/1926
	THUET	Marie	03/02/1943
	BELTZUNG	Joseph	04/02/1927
	MONA née KACZMAR	Sophie	04/02/1934
	ANSEL née BIHRY	Marie	11/02/1937
	SCHWAMM née DISSEL	Philomène	14/02/1928
	TSCHAEN née RINCKENBACH	Gabrielle	17/02/1936
	LEHNER née BIECHELIN	Marguerite	20/02/1938
MARS	ARNOLD	Daniel	21/02/1937
	AULLEN née TAGLANG	Marie	02/03/1945
	CHRISTMANN	Maria	03/03/1940
	HEINRICH	Daniel	07/03/1942
	CLEMENTZ née FORR	Eugénie	09/03/1932
	SCHLEIFFER née JUNG	Yvette	09/03/1938
	KUENTZ née LIEBENGUTH	Marie-Rose	18/03/1931
	TOIGO	Pierrette	22/03/1935
	FRICKER née MULLER	Gisèle	23/03/1944
	HABECKER	René	28/03/1930
GIARDINO	Jean	29/03/1941	
LEDERMANN née CUNAT	Andrée	29/03/1947	

Dates à noter

6 Jan. 2017	Vœux du Maire Tous les habitants de Jungholtz sont invités à y participer, et tout particulièrement les nouveaux habitants de Jungholtz
14 Janv.	Crémation des sapins de Noël à la nuit tombée Organisé par les Sapeurs Pompiers Parking de la salle polyvalente
14 & 15 Janv.	Exposition Avicole Dimanche midi (sur réservation) repas organisé par l'Association des Aviculteurs de Jungholtz
5 Février	LOTO organisé par la Musique Harmonie de Jungholtz
6 Février	Distribution des sacs recyclables de 9h à 12h et de 14h à 17h à la mairie.
5 Mars	CARNAVAL Cavalcade dans les rues du village et animation carnavalesque à la salle polyvalente.

Ouverture exceptionnelle de la Mairie pour inscription sur liste électorale des retardataires le 31 décembre de 10h à 12h

Elections	Date (ou année)	mandat
Présidentielle	1 ^{er} tour : 23 avril 2017	5 ans
	2 ^{ème} tour : 7 mai 2017	
Législatives	1 ^{er} tour : 11 juin 2017	5 ans
	2 ^{ème} tour : 18 juin 2017	

Objets trouvés

Des clés de voiture de marque Volkswagen et une télécommande Faac ont été trouvées dans le lotissement "Prés du Vallon".

Les objets peuvent être récupérés aux heures d'ouverture de la mairie de Jungholtz.

Nous présentons toutes nos excuses pour les personnes qui dans les bulletins précédents n'ont pas été citées pour leur anniversaire, et tout particulièrement Mme ALTHEIMER et Mme SCHERMESSE.

Si vous constatez un oubli de cet ordre, n'hésitez pas à le signaler afin que nous puissions très rapidement le corriger.

Merci à vous pour votre compréhension.

Etat civil : la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle



La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle qui comprend de nombreuses dispositions en matière d'état civil, transfère aux communes de nouvelles compétences jusqu'ici assumées par les tribunaux. En la matière, les officiers de l'état civil agissant au nom de l'Etat, ces nouvelles tâches ne feront l'objet d'aucune compensation financière.

Si plusieurs mesures sont d'application immédiate, d'autres nécessiteront un décret d'application et certaines entreront en vigueur ultérieurement à une date fixée par la loi.

À compter du 1^{er} novembre 2017, toute la procédure du PACS (déclaration conjointe des partenaires, modification, dissolution, publicité et réalisation de statistiques semestrielles) sera transférée en mairie.

Depuis la publication de la loi, les officiers de l'état civil sont chargés de la procédure de changement de prénom avec la possibilité de saisir le procureur de la République en cas de difficulté. Ils sont également compétents pour autoriser les changements de nom demandés par toute personne dont le nom est différent de celui inscrit sur un registre d'état civil étranger [...]. De plus, les modes de publicités des actes de l'état civil sont désormais consacrés dans la loi. Enfin, le délai de droit commun de déclaration de naissance est porté de trois à cinq jours (et 8 jours pour certaines communes de Guyane).

MAIRIE HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	9h à 12h	17h à 19h
Mardi	-	14h à 16h
Jeudi	9h à 12h	-

ou sur rendez-vous : 03 89 62 22 11
@ mairie.jungholtz@wanadoo.fr
Permanence des élus **lundi de 18 à 20h.**